



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Communes

Question écrite n° 4645

Texte de la question

M Jean-Marie Daillet demande à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de la mission qu'il envisage de mettre en place afin d'étudier dans la Communauté européenne l'état actuel d'intervention des communes en matière économique, pour, semble-t-il, modifier le cas échéant la législation française pour qu'elle s'inscrive dans une perspective européenne de dynamisme économique local (La Lettre du maire, no 699, 28 septembre 1988).

Texte de la réponse

Reponse. - Les éléments d'information recueillis à l'issue de l'étude menée en 1988 sur les modalités d'intervention des communes en matière économique dans la communauté européenne avaient pour objet de nourrir la réflexion des pouvoirs publics sur le rôle des collectivités locales dans le domaine économique. Ainsi qu'en témoigne le chapitre qui y est consacré dans le récent ouvrage intitulé « L'Action économique des collectivités locales » que le ministère de l'intérieur a fait paraître récemment, la législation française prend déjà en compte le contexte européen et les autorités nationales et locales veillent à la compatibilité des aides publiques avec les normes communautaires. Toutefois, conscient de la nécessité d'adapter le cadre juridique des interventions économiques des collectivités locales, le Gouvernement n'a pas renoncé à engager une procédure législative mais il entend au préalable approfondir sa réflexion dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Daillet Jean-Marie](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4645

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3060